

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjointes au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

<p>Nombre de membres en exercice : 26 Présents : 23 Représentés : 3 Votants : 26</p>
--

Délibération n° D2024_043- FINANCES

Projet de reconstitution de peuplement forestier – Demande de subvention dans le cadre du dispositif France 2030

Monsieur le Maire rappelle le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2024, approuvé dans la séance de ce jour.

Il informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de reconstitution de peuplement forestier par plantations en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2024, sur les parcelles 4 et H.

Dans la continuité du dispositif Plan de Relance, l'Etat poursuit son soutien à la forêt au travers du programme France 2030. Ce dernier prévoit des opérations de soutien à la reconstitution de peuplement forestier suite à dépérissement, notamment suite aux ravages causés par le scolyte de l'épicéa.

En l'occurrence, il est possible pour la commune de Viuz-en-Sallaz de solliciter l'aide pouvant s'élever à 80 % de subvention liée au volet 1a : peuplements d'épicéas scolytés, en suivant un itinéraire de plantation en plein, et intégrant aussi une participation à hauteur de 80 % de subvention sur les trois premiers entretiens.

La nature des travaux est la suivante :

- reconstitution de peuplement forestier sur 4,6183 ha
- dégagement de plantation et entretiens des protections individuelles les 3 années suivant la plantation.

Le montant estimatif de ces travaux est de 179 138,75 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables :	179 138,75 € HT
* Montant de la subvention sollicitée auprès du dispositif France 2030	143 311,00 €
* Montant total des subventions	143 311,00 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés :	35 827,75 € H.T

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible dans le cadre du dispositif France 2030 pour la réalisation des travaux de plantations et d'entretiens subventionnables

- DEMANDE au dispositif France 2030 l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention
- CHARGE Monsieur le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'AUTORISE à signer tous les documents s'y rapportant

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24

Publication en ligne le 29/05/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS